



La Commission se félicite de l'accord provisoire sur l'amélioration de la classification, de l'étiquetage et de l'emballage des produits chimiques dangereux

Brussels, le 5 décembre 2023

La Commission se félicite de l'accord provisoire intervenu aujourd'hui entre le Parlement européen et le Conseil sur la [révision du règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des produits chimiques \(CLP\)](#). Tout en **améliorant le fonctionnement du marché de l'UE** en ce qui concerne les produits contenant des produits chimiques dangereux, les nouvelles mesures permettront de **mieux protéger les consommateurs, les travailleurs et l'environnement**. Le texte révisé **accélérera également l'identification des substances et mélanges dangereux au niveau de l'UE**. Il **améliorera la communication sur les produits chimiques dangereux**, y compris pour les produits chimiques vendus en ligne. Il établit en outre des règles relatives à la vente de recharges et offre plus de souplesse quant à l'utilisation des étiquettes.

Des règles et des étiquettes plus claires sur les produits chimiques dangereux pour mieux protéger les consommateurs et l'environnement

La révision du règlement CLP apportera les améliorations suivantes:

- **Une mise à jour des règles de classification des substances complexes** (substances contenant plus d'un composant, appelées «MOCS»). Le Parlement et le Conseil sont convenus d'une dérogation spécifique pour les extraits de plantes, y compris les huiles essentielles, avec un réexamen des preuves scientifiques par la Commission tous les 5 ans.
- Une **meilleure protection des consommateurs** qui achètent des **produits chimiques dangereux en ligne**. Les sites web devront afficher les propriétés dangereuses des produits.
- **Un étiquetage plus clair des produits chimiques dangereux**, y compris pour les ventes en ligne. Ainsi, la révision introduit des exigences en matière de publicité et une taille de caractères minimale pour les étiquettes.
- La possibilité pour les entreprises d'utiliser des étiquettes dépliantes et un **étiquetage numérique**. Les informations de sécurité importantes et les pictogrammes de danger devront continuer à figurer sur l'emballage.
- Outre les États membres et l'industrie, la **Commission aura elle aussi le droit d'élaborer des propositions de classification** des substances potentiellement dangereuses. Cela permettra d'**accélérer le rythme auquel les substances dangereuses sont identifiées**.
- **La mise en place, pour la première fois, de règles sur les produits chimiques rechargeables**, afin de soutenir la vente en toute sécurité des produits chimiques vendus en vrac pour l'entretien ménager. Cela réduira également les emballages et, partant, les déchets d'emballages.
- Les **centres antipoison** recevront plus rapidement des informations de meilleure qualité pour les urgences médicales.

La révision du règlement CLP favorisera la transition des entreprises européennes, notamment des PME, vers des produits chimiques durables et contribuera à faire d'elles les précurseurs mondiaux d'une chimie adaptée au monde de demain. Cette révision est un aboutissement important de la [stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques](#), qui est elle-même une composante essentielle du [pacte vert pour l'Europe](#).

Prochaines étapes

Le Parlement européen et le Conseil devront à présent officiellement adopter le nouveau règlement, qui entrera ensuite en vigueur 20 jours après sa publication au Journal officiel de l'UE.

Contexte

Le règlement CLP vise à protéger les personnes et l'environnement des produits chimiques dangereux et à garantir la libre circulation des substances et mélanges dans l'ensemble du marché unique. Il oblige les fabricants, les importateurs et les autres entreprises de la chaîne de valeur à classer, étiqueter et emballer leurs produits chimiques dangereux de manière appropriée avant de les vendre. Au moyen de pictogrammes et de mentions sur les étiquettes, le règlement CLP informe les consommateurs et les professionnels des dangers de ces produits chimiques afin qu'ils puissent les acheter et les manipuler en connaissance de cause et précise les mesures de précaution qu'ils doivent prendre pour les utiliser. La libre circulation sur le marché unique est garantie puisque les règles sont les mêmes dans tous les pays de l'UE.

Le règlement CLP sert de base à de nombreuses dispositions juridiques européennes qui ont trait à la gestion des risques liés aux produits chimiques. Il détermine sur une base scientifique quelles substances ou quels mélanges doivent être classés et étiquetés en tant que produits dangereux, et met en œuvre au niveau de l'UE le système général harmonisé (SGH) des Nations unies.

Une fois adoptées, les modifications convenues dans le règlement d'aujourd'hui, ainsi que les nouveaux critères de danger pour les perturbateurs endocriniens et les substances chimiques persistantes et toxiques dans l'environnement qui s'appliquent déjà depuis avril cette année, permettront d'améliorer la communication et l'identification des dangers chimiques.

Pour en savoir plus

[Proposition de révision du règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des produits chimiques \(CLP\)](#)

[Acte délégué](#) établissant de nouvelles classes de danger

[Questions et réponses](#) sur la révision du règlement CLP (à compter du 19 décembre 2022)

[Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques](#)

IP/23/6381

Quotes:

L'accord conclu aujourd'hui est une très bonne nouvelle pour nos citoyens, car il constitue une étape supplémentaire vers une Europe «zéro pollution» et un environnement exempt de substances toxiques. Des informations plus nombreuses et plus claires sur les produits chimiques dangereux permettront aux citoyens de prendre des décisions plus sûres et d'améliorer la prévention et le traitement en cas d'urgences médicales. Une classification plus rapide des produits chimiques comme étant dangereux permettra de bien les gérer, afin de réduire au minimum les risques liés à leur utilisation.
Virginijus Sinkevičius, commissaire à l'environnement, aux océans et à la pêche - 05/12/2023

L'industrie chimique revêt une importance capitale pour l'avenir industriel de l'Europe. Elle a besoin d'un marché unique fluide qui offre sécurité et avantages d'échelle à nos entreprises. Grâce à cette révision, nous améliorerons la classification des produits chimiques dangereux dans l'ensemble du marché unique, tout en préservant les spécificités des extraits de plantes, y compris des huiles essentielles. Dans le même temps, nous veillerons à ce que les étiquettes soient plus claires pour tous, notamment grâce à une meilleure utilisation des outils numériques, afin de protéger la santé de nos citoyens.
Thierry Breton, commissaire au marché intérieur - 05/12/2023

Personnes de contact pour la presse:

[Adalbert JAHNZ](#) (+ 32 2 295 31 56)

[Johanna BERNSEL](#) (+32 2 298 66 99)

[Daniela STOYCHEVA](#) (+32 2 295 36 64)

[Ana MARTINEZ SANJURJO](#) (+32 2 29 63066)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)